

Convocation du conseil municipal : le 8 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Didier **ROUSSEL**,

Mmes et Mrs, **SENICOURT** Sabine, **DELAUTRE** Richard, **COURTOIS** Julie, **DRIEUX** Frédéric, **VANDEWALLE** Nathalie

Mmes et Mrs, **VANDAPEL** Joel, **DEGRAND** Jean Michel (arrivé à 19h55), **DUBREUCQ** Guy, **STAIB** Audrey, **ROY** Sylvain (arrivé à 19h44), **DERVILLERS** Stéphane, **DEVULDER** Elise

Maire

Adjoints

Conseillers Municipaux

Excusés : **DECLERCQ** Annick (pouvoir à Guy DUBREUCQ), **VAESKEN** Ludovic (pouvoir à Stéphane DERVILLERS), **VAESKEN** Stéphanie (pouvoir à Julie COURTOIS), **DESMIDT** Dehlia (pouvoir à Frédéric DRIEUX), **JOLY** Peggy (pouvoir à Audrey STAIB)

DEREMETZ Pascal

Secrétaire de séance Nathalie VANDEWALLE, assistée d'Hélène BURIE, DGS

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2023
2. Compte de gestion 2022 ZAC de la clé des champs
3. Compte administratif 2022 ZAC de la clé des champs
4. Compte de gestion 2022 Développement économique
5. Compte administratif 2022 Développement économique
6. Compte de gestion 2022 Budget communal
7. Compte administratif 2022 Budget communal
8. Nouveaux tarifs des ACM
9. Subvention Départementale pour le complexe sportif
10. Subvention Départementale pour le changement de chauffage à l'église
11. Initiative des élus

Ouverture de séance 19 h 10

PV du 23 février adopté à l'unanimité

2023 - 03 - 022 - FINANCES -

AFF 1285

COMPTE DE GESTION 2022 pour la ZAC de la Clé des Champs (budget annexe)

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, Conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice **2022**, a été réalisée par le comptable du SGC de Dunkerque et que le compte de gestion de la ZAC de la Clé des Champs établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Guy Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 06/03/2023, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 16 voix POUR

ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2022 pour la ZAC de la Clé des Champs, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023 - 03 - 022 - FINANCES -

AFF 1286

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 pour la ZAC - Analyse et Affectation des Résultats

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241.6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le budget unique de l'exercice 2022,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Guy Dubreucq expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu le compte de gestion dressé par le SGC de Dunkerque en date du 6 mars 2023,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Joël VANDAPEL, conseiller municipal délégué conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	totaux
RECETTES	0,00	RECETTES	0,00	0,00
DEPENSES	0	DEPENSES	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00
RESULTAT ANTERIEUR	- 103 889,74	RESULTAT ANTERIEUR	- 14 037,67	- 117 927,41
RESULTAT GLOBAL Déficit Inv. (DI 001)	- 103 889,74	RESULTAT GLOBAL Déficit Fonc. (DF 002)	- 14 037,67	- - 117 927,41
RESULTAT GLOBAL à la clôture	- 117 927,41			

2023 - 03 - 022 - FINANCES -

AFF 1287

COMPTE DE GESTION 2022 pour le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE {budget annexe}

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022, a été réalisée par le comptable du SGC de Dunkerque et que le compte de gestion du budget 'DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE' (ZAE) établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 10/03/2023, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 16 voix POUR

ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2022 pour le budget de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ZAE), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023 - 03 - 022 - FINANCES -

AFF 1288

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" - Analyse et Affectation des Résultats

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241.6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le budget unique de l'exercice 2022,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Monsieur Dubreucq expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésor Public,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Joël VANDAPEL, conseiller municipal délégué, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par **15 voix POUR**
(le Maire n'ayant pas participé au vote)

ADOpte le compte administratif 2022 du "Développement Economique" arrêté comme suit :

	Investissement			Fonctionnement	Total
Recettes	600, 00		Recettes	35 928, 21	36 528, 21
Dépenses	2 615, 00		Dépenses	14 447, 78	17 062, 78
Résultat de l'exercice	-2 015, 00			21 480, 43	19 465, 43
Résultat antérieur	85 937, 52			20 575,42	106 512, 94
Résultat global	83 922, 52			42 055, 85	125 978, 37
		125 978, 37			

RAPPEL : le budget annexe du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE a été créé le 15 avril 2013 pour permettre de gérer la TVA sur les travaux de construction des bâtiments communaux à usage commercial.

Sont concernés :

- La Maison du Livre 7 place Bergerot
- Le rez-de-chaussée du bâtiment 2 rue de Pitgam (céramiste)
- Le bâtiment 18 place Bergerot (bouquiniste)
- L'épicerie 3 place Bergerot
- L'atelier Modulo, l'atelier des Gigottos

Seront incluses dans ce budget toutes les acquisitions futures ou réaffectations à usage commercial.

ANALYSE SOMMAIRE

- 1 - Dont recettes d'investissement
 - Affectation de résultat : 85 937, 52 €
 - Caution : 600 €
- 2 - Dont dépenses d'investissement :
 - Séparateur graisse 275 €
 - Remboursement cautions 2 340 €
- 3 - Dont recettes de fonctionnement
 - Revenus des immeubles et charges remboursées : 33 860, 49 €
 - Remboursements (Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères et électricité) : 2 067, 72 €
- 4 - Dont dépenses de fonctionnement
 - Taxes foncières : 7 888 €
 - Gestion courante des bâtiments (eau, électricité, petites fournitures, réparations) : 6 559, 78 €

Les résultats peuvent donc être affectés de la façon suivante :

- C/ 001 Excédent d'investissement 83 922, 52 €
- C/ 002 Excédent de fonctionnement 42 055, 85 €

2023 - 03- 022 - FINANCES -

AFF 1289

COMPTE DE GESTION 2022 pour la COMMUNE

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur des finances

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice **2022**, a été réalisée par le comptable du SGC de Dunkerque et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 13/03/2023, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 16 voix POUR

ADOpte le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

2023- 03 - 022 - FINANCES -

AFF1290a

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 pour la COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTAT

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241.6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2021 approuvant le budget unique de l'exercice 2021,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Monsieur Dubreucq expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,**Le Maire ayant quitté la séance** et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Joël VANDAPEL, conseiller municipal délégué, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,**Après en avoir délibéré,**Le conseil municipal **par 17 voix POUR**

(le Maire n'ayant pas participé au vote)

ADOpte le compte administratif 2022 de la Commune arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Totaux
Recettes	1 055 383, 09		Recettes	1 823 986,32	2 879 369,41
Dépenses	1 005 231, 20		Dépenses	1 546 038, 39	2 551 269,50
Résultat de l'exercice	50 151, 89		Résultat de l'exercice	277 947, 93	328 099, 82
Résultat antérieur	164 804,84		Résultat antérieur	609 071, 00	
Résultat global (DI 001)	-114 652, 95		Résultat global	887 018, 93	772 365, 98
Restes à réaliser 2022	92 800		Résultat à affecter (RI 1068)	206 652, 95	
Déficit à couvrir	-206 652, 95		Résultat après affectation (RF 002)	680 365, 98	

2023 - 03 - 020 - FINANCES -

AFF 1290b

Analyse du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 pour la COMMUNE

Rapporteur : Guy Dubreucq

*Pour une compréhension simplifiée, le résultat présenté par le Trésor Public, vous est donné ci-dessous ; ce résultat n'apparaît pas sous cette forme dans les documents budgétaires officiels. Il ne reprend pas non plus les restes à réaliser de la délibération 1290a.**La commune gère 2 budgets annexes soumis à TVA : la "ZAC de la Clé des Champs" et le "Développement Economique".*

Résultats	INV DEP	INV REC	Résultat INV	FONCT DEP	FONCT REC	Résultat Fonct	GLOBAL
Commune	1005231.20	10550383.09	50151.89	1546038.39	1823986.32	277947.93	328099.82
Report N-1			-164804.84			609071.00	444266.16
Total			-114652.95			887018.93	772365.98
ZAC	0	0	0	0	0	0	0
Report N-1			-103889.74			-14037.67	-117927.41
Total							-117927.41
DEV ECO	2615.00	600.00	-2015.00	14447.78	35928.21	21480.43	19465.43
Report N-1			85937.52			20575.42	106512.94
Total			83922.52			42055.85	125978.37
Total général							780416.94

Liste non exhaustive des réalisations de l'exercice : les chiffres ci-dessous sont présentés avec un arrondi Montant des réalisations 2022, suivi des prévisions (..), suivi des réalisations 2021, à titre comparatif.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES réelles = 1 465 409 € (prévisions = 1 504 333) /// 2021 = 837 155 €

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023 à 19 h

- Chapitre 011 – charges à caractère général = 468 292 € (prévisions = 501 750) /// 2021 = 385 428 €
- Chapitre 012 – charges de personnel = 770 582 € (prévisions = 771 400) /// 2021 = 727 090€ : Augmentation légal de la charges salariales
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante = 203 631 € (prévisions = 205 900) /// 2021 = 192 237 €
- Chapitre 66 – charges financières = 22 802 € (prévisions = 23 000) /// 2021 = 18 787 €
- Opérations d'ordre pour 75 374 € qui correspondent aux amortissements des acquisitions des années antérieures et 661 000 € de virement vers la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES = 1 824 108 € (prévisions = 1 640 262 /// 2021 = 1 653 078 €

- Chapitre 013 – atténuation des charges = 5 976 (prévisions = 25 000) /// 2021 = 41936 €
- Chapitre 70 – produits des services = 115 994 € (prévisions = 92 800) /// 2021 = 81 429 €
 - o Cantine et péri scolaire : 55 009 € /// 2021 = 47 416 € (Situation sanitaire meilleure)
 - o Cimetière : 3 900 €
 - o Accueils Collectifs de Mineurs : 39 228 € (reprise de tous les ACM) /// 2021 = 16 092 €
 - o Médiathèque : 3 328 € pour les adhésions dont 201 € de vente de livres à la brocante /// 278 €
 - o Marché de Noel et du Livre : 3730 € (que les exposants) /// 3730 €
 - o Brocante : 505 € /// 0 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes = 1 038 368 € (prévisions = 937 006) /// 2021 = 926 822€
- Chapitre 74 – dotations = 595 326 € (prévisions = 535 456) /// 2021 = 533 383 €.
- Chapitre 75 – autres produits = 63 756 € (prévisions = 50 000 €) /// 2021 = 50 824 € (Dont locations des salles et loyers des immeubles)
- Chapitre 77 – produits exceptionnels = 4 675 € /// 2021 : 18 682 € (Remboursement assurance mais aucun remboursement inondations et tempête encore reçu)

INVESTISSEMENT - DEPENSES = 930 005 € (prévisions hors solde N-1 = 1 696 074) //2021 = 261 299€

- Chapitre 16 = 98 796€ : emprunts /// 2021 : 97 795 €
550 € : remboursement cautions
- Chapitre 20 = 332 € : logiciels école
- c/ 2115 = 674 216 € : achat minoterie et Maison Intergénérationnelle
- c/21311 = 5 595 € fenêtres mairie
- c/2135 = 112 862 € : études complexe sportif, travaux salle sports, chaudière presbytère
- c/2152 = 5 358 € : extension réseau gaz, éclairage public
- c/ 21568 = 1 010 € : extincteurs
- c/2183 = 1 244 € : ordinateurs écoles
- c/ 2188 = 30 037 € : divers investissements (plans sécurité, débroussailleuse, chauffe-eau, photographies, pistolet peinture, etc.)

INVESTISSEMENT - RECETTES réelles = 1 055 383 € (prévisions hors virement de fonctionnement) = 1 275 104 /// 2021 = 299 059 €

- Chapitre 10 réserves, dotations et FCTVA (fond de Compensation de la TVA)= 446 665 € (prévisions 395 604 €) /// 2021 = 164 006 €
- Chapitre 13 subventions = 45 389 € (prévisions 60 000) /// 2021 = 83 004 €
- Chapitre 16 cautions = 0 € (prévu 1 000) /// 2021 = 1 820 €
- Opérations d'ordre = 73 328 € amortissements que l'on retrouve en fonctionnement dépenses

ANNEXES : Etat détaillé des subventions octroyées aux associations c/6574 : 58 807, 50 €

Montant TTC	Objet	Tiers
150,00 €	Subvention annuelle	DETENTE ET LOISIRS
150,00 €	Subvention annuelle	ADMR SAAD SSIAD ASSOCIATION
150,00 €	Subvention annuelle	ADSMSTF
3 659,00 €	Subvention annuelle	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
150,00 €	Subvention annuelle	ASSO MAISON INTERGENERATIONNELLE
150,00 €	Subvention annuelle	APE ECOLE ANDRE AMMEUX
150,00 €	Subvention annuelle	APEL ST JOSEPH
500,00 €	Classe verte ST JOSEPH	APEL ST JOSEPH
150,00 €	Subvention annuelle	BEC O BART ASSOCIATION
150,00 €	Subvention annuelle	CHASSEURS DE L'YSER
1 500,00 €	Subvention annuelle	CLUB RENCONTRE AMITIE
701,50 €	Subvention 61 x 11.50 €	COLLEGE DU HOUTLAND F.S.E.
483,00 €	Subvention 42 x 11.50 €	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023 à 19 h

150,00 €	Subvention annuelle	ESQUELBECQ SPORT AUTO
3 000,00 €	Subvention patate feest	ESQUEL'BINTJE
150,00 €	Subvention annuelle	ESQUELRUN
150,00 €	Subvention annuelle	FLANERIE D'ESQUELBECQ
150,00 €	Subvention annuelle	GAULE DU HOUTLAND
3 800,00 €	Subvention annuelle	HBM ASSOCIATION
150,00 €	Subvention annuelle	INSPIRE YOGA
6 000,00 €	Subvention festival	LABEL'GUIT'ART
150,00 €	Subvention annuelle	LABEL'GUIT'ART
150,00 €	Subvention annuelle	MODULO ATELIER
2 000,00 €	Subvention avance classe neige	ECOLE PRIMAIRE A AMMEUX
11 107,00 €	Subvention 27 x 411.39 €	ECOLE SAINT JOSEPH
172,00 €	Subvention élèves en difficulté 172X1€	RASÉD
150,00 €	Subvention annuelle	SAINT SEBASTIEN
1 120,00 €	Subvention annuelle	TENNIS CLUB ESQUELBECQUOIS
6 500,00 €	Subvention annuelle	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
265,00 €	Subvention annuelle	ACPG
3 000,00 €	Subvention annuelle	VILLAGE DU LIVRE Esquelbecq
500,00 €	Subvention annuelle	CONFRERIE DES FOUS DE LA PATATE
2 000,00 €	Subvention annuelle	PLAINE AU BOIS ASSOCIATION
250,00 €	Subvention ACM	BEC O BART ASSOCIATION
150,00 €	Subvention annuelle	AMICALE POUR LE DON DE SANG
150,00 €	Subvention annuelle	POUR LE SOURRIRE DE MARIUS
300,00 €	Subvention annuelle	CLUB DES SUPPORTERS U.S.E.
250,00 €	Subvention ACM	MAISON INTERGENERATIONNELLE ESQ
250,00 €	Subvention ACM	ESQUEL'DANCE
250,00 €	Subvention ACM	ESQUELBECQ SPORT AUTO
250,00 €	Subvention ACM	ESQUELRUN
250,00 €	Subvention ACM	FLANERIE D'ESQUELBECQ
250,00 €	Subvention ACM	GAULE DU HOUTLAND
250,00 €	Subvention ACM	GYM ET DETENTE
250,00 €	Subvention ACM	HBM ASSOCIATION
250,00 €	Subvention ACM	SAINT SEBASTIEN
250,00 €	Subvention ACM	TENNIS CLUB ESQUELBECQUOIS
250,00 €	Subvention ACM	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
1 000,00 €	Subvention annuelle	LE ZENITH
4 500,00 €	Maintien en régionale	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
150,00 €	Subvention annuelle	ESQUELSCRAP ASSOCIATION
150,00 €	Subvention annuelle	ESQUEL'DANCE
150,00 €	Subvention annuelle	MESSAGERS DE L'YSER ASSOCIATION
150,00 €	Subvention création	AU PARADIS DES PLANTES
150,00 €	Subvention création	AU PARADIS DES PLANTES
250,00 €	Subvention ACM	CLUB RENCONTRE AMITIE
58 807,50 €		TOTAL

2023 - 03 - 022- FINANCES

AFF 1291

Tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs

RAPPORTEUR : Sabine SENICOURT

Sabine SENICOURT rappelle au conseil municipal que les coûts des prestations, des matières premières, des matériels et des charges afférentes aux salaires de l'équipe d'encadrement ne cessent d'augmenter, tout comme les énergies pour chauffer les bâtiments. La commune a signé une convention avec la CAF concernant les quotients familiaux les moins élevés (la CAF verse une compensation à la commune pour ces tarifs réduits adaptés).

En conséquence, la commission jeunesse propose de réviser les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la façon suivante en créant un tarif pour les familles extérieures à Esquelbecq :

QF	1 semaine		2 semaines		3 semaines		4 semaines		5 semaines		6 semaines	
	esq	ext	esq	ext	esq	ext	esq	ext	esq	ext	esq	ext
Moins de 370	7,50 €	7,50 €	15,00 €	15,00 €	22,50 €	22,50 €	30,00 €	30,00 €	37,50 €	37,50 €	45,00 €	45,00 €
tarif journalier	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
augmentation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
370 à 499	13,50 €	13,50 €	27,00 €	27,00 €	40,50 €	50,00 €	50,00 €	54,00 €	60,00 €	65,00 €	69,00 €	75,00 €
tarif journalier	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	3,33 €	2,50 €	2,70 €	2,40 €	2,60 €	2,30 €	2,50 €
augmentation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,50 €	0,00 €	4,00 €	3,00 €	8,00 €	5,00 €	11,00 €
500 à 700	18,00 €	18,00 €	36,00 €	36,00 €	52,50 €	54,00 €	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	81,00 €	87,00 €
tarif journalier	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,50 €	3,60 €	3,00 €	3,25 €	2,80 €	3,00 €	2,70 €	2,90 €
augmentation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3,50 €	5,00 €	6,00 €	11,00 €	5,00 €	10,00 €	5,00 €	11,00 €
701 à 1000	28,00 €	30,00 €	50,00 €	58,00 €	63,00 €	75,00 €	72,00 €	88,00 €	85,00 €	105,00 €	96,00 €	120,00 €
tarif journalier	5,60 €	6,00 €	5,00 €	5,80 €	4,20 €	5,00 €	3,60 €	4,40 €	3,40 €	4,20 €	3,20 €	4,00 €
augmentation	2,00 €	3,00 €	5,00 €	13,00 €	6,00 €	26,00 €	7,00 €	23,00 €	8,00 €	29,00 €	10,00 €	34,00 €
1001 à 1250	31,00 €	34,00 €	57,00 €	67,00 €	72,00 €	87,00 €	84,00 €	104,00 €	95,00 €	120,00 €	108,00 €	138,00 €
tarif journalier	6,20 €	6,80 €	5,70 €	6,70 €	4,80 €	5,80 €	4,20 €	5,20 €	3,80 €	4,80 €	3,60 €	4,60 €
augmentation	2,00 €	5,00 €	6,00 €	16,00 €	7,00 €	22,00 €	8,00 €	28,00 €	9,00 €	34,00 €	11,00 €	41,00 €
Plus de 1251	34,00 €	38,00 €	62,00 €	74,00 €	84,00 €	102,00 €	95,00 €	119,00 €	110,00 €	140,00 €	120,00 €	156,00 €
tarif journalier	6,80 €	7,60 €	6,20 €	7,40 €	5,60 €	6,80 €	4,75 €	5,95 €	4,40 €	5,60 €	4,00 €	5,20 €
augmentation	2,00 €	6,00 €	6,00 €	18,00 €	9,00 €	27,00 €	9,00 €	33,00 €	13,00 €	43,00 €	12,00 €	48,00 €

Ceux-ci seront appliqués dès l'ACM de printemps.

2023 - 03 - 022 - FINANCES

AFF 1292

Objet : demande de subvention au Département

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal l'avancée du projet lié à la rénovation du complexe sportif. Etant au stade Avant-Projet Définitif, il est judicieux de faire la demande dès maintenant.

Pour la tranche ferme du projet global, le montant des travaux est estimé à ce jour à la somme de 2 500 000 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Département pour ces travaux d'aménagement au complexe sportif dans le cadre du dispositif ADVB 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

2023 - 03 - 022 - FINANCES

AFF 1293

Objet : demande de subvention au Département

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau dispositif de soutien aux communes a été mis en place par le Département. Il s'agit de l'ADVB (aide départementale aux villages et bourgs) « Energie ». La commune ayant décidé de remplacer le mode de chauffage de l'église : suppression de la cuve au fuel, suppression de la chaudière obsolète alimentant une soufflerie, et installation alimentation au gaz de ville et un système de chauffage par panneaux rayonnants.

Les premiers devis étant inférieurs à 50 000 €. La commune peut demander un soutien au Département permettant un financement pouvant aller jusqu'à 50 % HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Département pour ces travaux de changement de mode de chauffage dans le cadre du dispositif ADVB Energie 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Initiatives des élus :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes démarches en cours concernant l'école Saint Joseph.

Monsieur le Maire explique les suites de la candidature au Village préféré des français (commission et émission).

Fin de la séance à 20 h 37